



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.11/2002/24
13 décembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires
pour le processus «Un environnement pour l'Europe»

RAPPORT DE LA QUATRIÈME SESSION

Introduction

1. Le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires a tenu sa quatrième session à Genève, au Palais des Nations, les 7 et 8 novembre 2002.
2. Ont participé à la session des représentants des pays suivants: Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Monaco, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine et Yougoslavie.
3. Des représentants de la Commission des Communautés européennes (UE) et de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) ont également pris part à la session, de même que des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (EURO-OMS) et de la Banque mondiale.
4. Les autres organisations intergouvernementales ci-après étaient également représentées: Conseil de l'Europe, secrétariat de l'Équipe spéciale de l'application du Programme d'action pour l'environnement (PAE) en Europe centrale et orientale, Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), secrétariat de la Stratégie paneuropéenne en matière de diversité biologique et paysagère et Comité de préparation des projets (CPP). Les centres régionaux pour l'environnement ci-après étaient

représentés: Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC), Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et Centre régional pour l'environnement de la Fédération de Russie.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées: ECO-Forum européen et Bureau européen de l'environnement.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. La réunion a été ouverte par M^{me} Anna Golubovska-Onisimova (Ukraine), Présidente, qui a proposé que l'examen du point 3 de l'ordre du jour sur l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe» soit reporté au deuxième jour de la réunion. Le Groupe de travail a accepté cette proposition et a adopté l'ordre du jour tel qu'il avait été modifié (CEP/AC.11/2002/23).

II. SUIVI DU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LIEN AVEC LA CONFÉRENCE DE KIEV DE 2003

7. La Présidente a évoqué les questions qui avaient été examinées aussi bien lors du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, Afrique du Sud, août 2002) qu'en marge du Sommet. Elle a fait observer que la documentation officielle n'avait jamais accordé autant de place aux pays en transition. D'importants accords avaient été conclus, notamment sur les interventions et un calendrier dans les domaines de l'eau, des substances chimiques et de la diversité biologique. Cinq domaines prioritaires de partenariat du type II avaient été présentés et examinés en séance plénière dans le cadre de la stratégie sur l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la diversité biologique. Tous ces domaines avaient un rapport avec la Stratégie environnementale qui était envisagée pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC) et le partenariat environnemental Est-Ouest pour un développement durable qui avait été lancé à Johannesburg. La Présidente a indiqué que de tous les partenariats qui avaient été présentés au Sommet mondial, quatre seulement avaient un caractère ou des retombées touchant la région de la CEE-ONU: le partenariat Est-Ouest, la composante EOCAC de l'initiative de partenariat de l'Union européenne sur l'eau, la coopération alpine-carpatique dans le cadre du partenariat mondial sur les zones de montagne et l'initiative de partenariat régional pour l'Asie centrale dans le cadre du programme Action 21.

8. Dans l'ensemble, le Groupe de travail est convenu qu'il importait de se saisir à Kiev de certaines des questions qui avaient été examinées à Johannesburg. Dans le même temps, la plupart des participants ont insisté sur le fait qu'il fallait privilégier à Kiev le pilier environnemental du développement durable.

9. Le Groupe de travail a examiné les relations entre les réformes en cours au sein de la CEE, la future stratégie du Comité des politiques de l'environnement et les préparatifs de la Conférence de Kiev. Le secrétariat est convenu d'établir un document illustrant ces relations. Il a été décidé aussi que le secrétariat de la CEE élaborerait une étude sur les liens entre les décisions prises à Johannesburg et le processus de Kiev et une autre étude sur la relation entre différents projets en cours visant une réforme de la gouvernance régionale mettant en valeur l'environnement et le développement durable.

III. AVENIR DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

10. La représentante de la République tchèque a rendu compte des travaux du groupe de rédaction sur l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe». Le groupe s'était réuni deux fois à Genève, les 12 septembre et 2 octobre 2002. L'étape suivante du processus consistait à convoquer la troisième réunion du groupe de rédaction, le 3 décembre 2002 et, compte tenu des observations faites à la quatrième session du Groupe de travail, à élaborer un document qui serait présenté à ce dernier à sa cinquième session, en février 2003.
11. La représentante a fait observer que le groupe de rédaction était convenu de la portée du processus et a confirmé que celui-ci devrait s'appliquer à l'ensemble de la région de la CEE. Elle a fait savoir que le projet révisé se composait alors de quatre chapitres: réalisations, défis, objectifs et recommandations tendant à améliorer le processus.
12. Ce document a été bien reçu et a été considéré comme une importante contribution aux préparatifs de Kiev. ECO-Forum a salué la part donnée à la société civile dans cette étude.
13. De nombreux membres ont insisté sur la nécessité de poursuivre le processus «Un environnement pour l'Europe» dans une optique paneuropéenne, mais certains se sont déclarés également favorables à des initiatives sous-régionales telles que la Stratégie de l'EOCAC et le Pacte de stabilité pour les pays de l'Europe du Sud-Est. La plupart des participants ont indiqué que ce document devrait avoir une orientation politique plus marquée et qu'il devrait être axé sur le renforcement du cadre de coopération. De l'avis général, davantage devrait être fait pour veiller à la mise en œuvre des conventions.
14. De nombreux membres ont estimé que l'architecture du processus «Un environnement pour l'Europe» devrait être présentée de façon plus explicite étant donné le rôle et les attributions du Comité de préparation des projets, de l'Équipe spéciale de l'application du Programme d'action pour l'environnement (PAE) en Europe centrale et orientale et des centres régionaux pour l'environnement. Aussi bien les changements politiques intervenus en Europe (élargissement de l'Union européenne, reconstruction de l'Europe du Sud-Est) que les résultats du Sommet mondial de Johannesburg devraient être pris en considération. Les participants ont été nombreux à penser qu'il n'y avait pas lieu de créer de nouvelles institutions.
15. La fréquence des réunions ministérielles n'a pas fait l'unanimité, mais l'idée générale était que celles-ci devraient se tenir tous les deux à trois ans.
16. Il a été demandé aux participants de faire parvenir leurs observations écrites au sujet de la nouvelle révision et de l'édition du document au secrétariat de la CEE pour le 18 novembre 2002 afin que le groupe de rédaction puisse l'examiner lors de la réunion qu'il prévoit de lui consacrer le 3 décembre 2002. À sa prochaine réunion, le Groupe de travail examinerait le document révisé.

IV. RAPPORT SUR LES QUESTIONS EXAMINÉES À LA NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT QUI ONT UN RAPPORT AVEC L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE DE KIEV

A. Environnement et éducation

17. La délégation suédoise a fait rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration d'une stratégie pour l'éducation au développement durable. Elle a indiqué que la version finale du projet de document devrait pouvoir être présentée au Groupe de travail en février 2003. Elle a insisté aussi sur le fait qu'il importait de coopérer avec le Conseil de l'Europe, lequel collaborait étroitement avec les ministères de l'éducation des pays d'Europe. La délégation de la Fédération de Russie a fait savoir que la deuxième réunion du groupe de rédaction était prévue à Moscou le 22 novembre 2002 et a invité toutes les parties intéressées à y participer.

18. Le secrétariat de la CEE a fait observer que suite à une demande formulée par le Comité exécutif à sa sixième réunion, il avait envoyé aux représentants des missions permanentes auprès de l'ONU à Genève une lettre par laquelle il attirait leur attention sur les travaux du Groupe de travail sur l'éducation et leur demandait de communiquer cette information à tous les partenaires pertinents au niveau national, notamment le Ministère de l'éducation. Copie de cette lettre avait été envoyée par courrier électronique aux membres du Groupe de travail.

19. Le Groupe de travail a noté qu'il importait de travailler sur le thème de l'éducation de la région au développement durable et a félicité le groupe de rédaction qui, sous la direction du Gouvernement suédois et du Gouvernement de la Fédération de Russie, avait élaboré le projet de stratégie que le Groupe de travail devait examiner. Il a fait observer que l'éducation environnementale en faveur du développement durable était déjà prévue dans le Plan d'application du Sommet (A/CONF.199/20, par. 116 à 124) et qu'elle revêtait une importance considérable pour la participation du public.

20. Dans le même temps, de nombreux participants ont fait observer que la stratégie de l'éducation au développement durable risquait de dépasser les attributions des ministères de l'environnement, voire s'inscrire hors du champ de leur compétence. Certains ont souligné que, dans leur pays, la prise de décisions concernant l'éducation était très décentralisée.

21. Le Groupe de travail a mis l'accent sur le fait qu'une conception stratégique de l'éducation au développement durable nécessitait une coordination entre les Ministres de l'environnement, les Ministres de l'éducation et les autres organes concernés. Il a donc demandé au Conseil de l'Europe, qui organisait alors un débat entre les ministères de l'éducation sur cette question, d'étudier la possibilité de mettre au point un processus conjoint pour l'éducation au développement durable. Il a demandé également à la Commission économique pour l'Europe de l'ONU de se saisir de cette question à sa session de mars 2003.

22. Le Groupe de travail a demandé au groupe de rédaction, dont la prochaine réunion sur l'éducation environnementale en faveur du développement durable était prévue le 22 novembre 2002 à Moscou, de présenter au Comité exécutif à sa prochaine réunion, en janvier 2003, un document succinct sur l'éducation environnementale en faveur du développement durable contenant une analyse des questions clefs et des propositions concernant les mesures qui pourraient être prises à l'avenir.

23. Compte tenu des travaux du Comité exécutif et des résultats des consultations avec le Conseil de l'Europe et d'autres organisations gouvernementales et organisations internationales, le Groupe de travail pourrait étudier, à sa cinquième session (20 et 21 février 2003), la possibilité de présenter aux ministres réunis à Kiev les différentes solutions qui pourraient être adoptées pour poursuivre les travaux sur cette question. Il pourrait aussi, à cette même session, étudier la possibilité d'organiser, à Kiev, un séminaire sur les pratiques optimales en matière d'éducation environnementale en faveur du développement durable.

B. Rapport sur les études de performance environnementale

24. Le secrétariat de la CEE a fait rapport au Groupe de travail sur les débats qui avaient eu lieu au sein du Comité des politiques de l'environnement au sujet du rapport intitulé «Les politiques de l'environnement dans les pays en transition: 10 années d'étude de performance environnementale». Le projet de rapport était disponible et d'autres observations pouvaient être formulées à son sujet; il serait réécrit et mis au point lors de la cinquième session du Groupe de travail, en février 2003. Le secrétariat de la CEE a demandé aux membres de faire connaître leurs observations au sujet de ce document le 14 novembre 2002 au plus tard.

25. Le Groupe de travail s'est félicité de ce document, en soulignant que cette étude était importante, et utile, pour le processus de Kiev. De l'avis de certains participants, cette question devrait faire l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour de la Conférence de Kiev.

C. Évaluation de l'environnement et rapport sur la question

26. Le secrétariat de la CEE et l'AEE ont fait rapport sur l'état d'avancement du travail d'élaboration des contributions à la Conférence de Kiev portant sur l'évaluation de l'environnement et l'établissement d'un rapport sur la question. Ils ont indiqué que l'élaboration du rapport d'évaluation de Kiev progressait selon le calendrier et qu'un projet en avait été envoyé aux centres nationaux de liaison afin de recueillir leurs observations. En sus du rapport d'évaluation de Kiev et de son résumé analytique, les conclusions et les enseignements tirés de la collecte de données pour ce document seraient eux aussi présentés en tant que document de la catégorie I. Deux autres documents, à savoir les recommandations tendant à renforcer les systèmes nationaux de surveillance et d'information des pays de l'EOCAC, et les recommandations tendant à améliorer l'établissement de rapports nationaux sur l'état de l'environnement, seraient présentés en tant que documents de base.

27. Le Groupe de travail a salué les progrès accomplis et a insisté sur l'utilité des rapports d'évaluation et de surveillance. Certaines délégations ont proposé que cette question fasse l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour de Kiev.

D. Respect et exécution des normes environnementales

28. La délégation néerlandaise a fait rapport sur l'état d'avancement du travail d'élaboration de principes directeurs concernant le renforcement du respect et de l'exécution des accords multilatéraux relatifs à l'environnement dans la région de la CEE. La version finale du projet était prête et serait mise à la disposition du Groupe de travail à sa prochaine session. Le Groupe de travail a salué les travaux accomplis sur cette question et s'est déclaré intéressé par le document final, qu'il souhaitait consulter.

29. Le secrétariat de l'Équipe spéciale de l'application du Programme d'action pour l'environnement (PAE) en Europe centrale et orientale a présenté les «Principes directeurs pour la réforme des autorités chargées de la mise à exécution des normes environnementales dans les pays en transition de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale» qu'elle a conçus pour compléter les principes directeurs élaborés par la CEE-ONU pour le respect des normes. Le Groupe de travail a pris note des «Principes directeurs» de l'Équipe spéciale et a décidé d'étudier la possibilité de les incorporer dans l'ordre du jour de la Conférence de Kiev à sa prochaine session.

E. Énergie et environnement

30. Le secrétariat de la Charte de l'énergie a présenté un projet de déclaration de principe sur l'efficacité énergétique dont la teneur pourrait être intégrée dans la Déclaration ministérielle. Il a indiqué au Groupe de travail que le rapport intérimaire sur l'application des décisions prises par la Conférence d'Aarhus sur la question de l'énergie serait présenté à la Conférence de Kiev en tant que document d'information.

31. Le secrétariat a rendu compte des travaux menés sur les directives en vue d'une refonte de la tarification de l'énergie. Celles-ci devraient être terminées au début de 2003.

V. POINT SUR LES TRAVAUX ENTREPRIS EN VUE DE L'ÉLABORATION D'ACCORDS MULTILATÉRAUX RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT SOUS L'ÉGIDE DE LA CEE

32. Le secrétariat a fait le point sur les travaux entrepris en vue de l'élaboration des instruments juridiques suivants:

- Projet de protocole à la Convention d'Espoo, relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques;
- Projet de protocole à la Convention d'Aarhus, relatif aux registres des rejets et transferts de polluants;
- Instrument conjoint juridiquement contraignant sur la responsabilité civile en cas de dommages transfrontières causés par des activités dangereuses, relevant aussi bien de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux que de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels.

33. Les négociations sur ces instruments et leur rédaction étaient bien avancées. Ceux-ci devraient normalement être prêts pour la Conférence et, à cette occasion, des sessions extraordinaires des Parties aux Conventions respectives seraient organisées. L'étude d'un protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif au financement à long terme des activités de base et au renforcement de la réduction de la pollution, ne serait pas proposée à l'ordre du jour de la Conférence de Kiev.

34. Le secrétariat a souligné que les représentants chargés de signer les protocoles devraient consulter les autorités compétentes de leur pays afin de s'assurer qu'ils sont bien habilités à le faire.

35. Le Groupe de travail a salué les progrès accomplis dans les négociations et a souligné l'importance de ces instruments juridiques pour l'ensemble de la région de la CEE-ONU.

VI. PARTENARIAT ENVIRONNEMENTAL EST-OUEST POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE: STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE POUR L'EUROPE ORIENTALE, LE CAUCASE ET L'ASIE CENTRALE

36. La Stratégie environnementale des pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC) a été examinée au titre du point 2 de l'ordre du jour.

37. Le représentant de la Géorgie a signalé les principales conclusions de la troisième réunion du Groupe directeur et des réunions d'experts chargés d'élaborer une stratégie environnementale pour les pays de l'EOCAC, tenues à Tbilissi du 13 au 17 octobre 2002. Tous les pays de l'EOCAC, à l'exception du Turkménistan, avaient fourni un appui politique à ce processus (l'Azerbaïdjan et la Fédération de Russie étaient absentes pour des raisons techniques). Le concept et la structure de la stratégie avaient été adoptés. Le concept de la stratégie avait été modifié, pour devenir le partenariat environnemental «Est-Ouest» pour un développement durable lancé à Johannesburg, de sorte que le mandat donné à Johannesburg serait appliqué en conséquence. La composition du Groupe directeur créé par les ministres pour mettre au point la stratégie avait donc été élargie à de nouveaux partenaires issus de la CEE-ONU, d'organisations internationales et de la société civile. Ce groupe était ouvert à la participation de tous les États membres de la CEE.

38. La réunion de Tbilissi a été également l'occasion de décider des mesures à prendre par la suite. Le 10 décembre 2002 au plus tard, l'avant-projet de stratégie serait envoyé aux pays de l'EOCAC et aux autres partenaires du partenariat environnemental Est-Ouest afin de recueillir leurs observations. Un vaste débat serait ensuite organisé au niveau national dans les pays de l'EOCAC et le deuxième projet (ainsi que sa traduction anglaise) devrait être prêt pour le 1^{er} février 2003. La quatrième réunion du Groupe directeur (8 et 9 février 2003, Tbilissi) finaliserait le texte de la stratégie, celui-ci devant être présenté au Groupe de travail à sa session de février 2003. Une réunion ministérielle pourrait être organisée par les pays de l'EOCAC afin d'examiner le texte de la stratégie en février-mars 2003. Le secrétariat de Kiev, qui jouerait le rôle de coordonnateur, élaborerait l'avant-projet.

39. La délégation géorgienne a insisté sur le fait que ce document avait été établi compte tenu des besoins des pays de l'EOCAC et que son élaboration était le fait d'experts de ces pays, qui recevaient des contributions d'organisations internationales. La délégation ukrainienne a fait observer que le secrétariat de Kiev ferait de son mieux pour soutenir l'élaboration d'une documentation pour la Conférence. Elle a indiqué aussi qu'elle appuierait l'approche de partenariat conçue lors du Sommet mondial et a proposé d'élaborer une stratégie nationale parallèlement à la stratégie régionale, compte tenu de la situation des différents pays.

40. Le Groupe de travail s'est félicité des résultats de la réunion de Tbilissi sur la stratégie environnementale, en faisant observer que celle-ci devrait autoriser de réelles améliorations dans

l'état de l'environnement. Elle pourrait aider à trouver des solutions aux problèmes d'environnement communs aux pays concernés, donner à ces derniers les moyens d'atteindre les objectifs fixés dans le programme Action 21 et le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et servir d'instrument de base au développement du processus «Un environnement pour l'Europe».

41. La stratégie environnementale pourrait servir de cadre à des partenariats entre les pays de la région, particulièrement ceux qui supposent une assistance financière et technique. Elle pourrait par ailleurs aider les organisations et les institutions internationales à coordonner leurs programmes dans les pays de l'EOCAC et à mettre clairement en évidence les initiatives propices à la réalisation des objectifs qu'elle énonce. Pour que son efficacité soit optimale, la stratégie devrait être concise et axée sur quelques grands objectifs et mesures d'exécution précises. Le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie devrait être largement ouvert à tous les grands groupes, particulièrement les ONG d'environnement et le secteur privé.

42. Le Groupe de travail est convenu que la stratégie devrait être inscrite à l'ordre du jour de la Conférence de Kiev et comptait pouvoir examiner la version finale du projet à sa cinquième session, en février 2003. Les questions qui pourraient se poser au sujet des arrangements institutionnels et autres en vue de la mise en œuvre de la stratégie seraient examinées dans le cadre des débats que le Groupe de travail consacrerait à l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe». À cet égard, de nombreux représentants ont souligné que le Programme d'action pour l'environnement (PAE) de l'Europe centrale et orientale, qui avait été adopté lors de la Conférence ministérielle de Lucerne en 1993, avait joué un rôle important dans la mesure où il avait contribué à renforcer la protection de l'environnement dans les pays d'Europe centrale et qu'il a aidé ces derniers dans leur marche vers l'adhésion à l'Union européenne. Ils ont insisté aussi sur la nécessité urgente d'un programme de ce type, adopté internationalement, en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale.

43. Le Groupe de travail a invité le secrétariat à élaborer des propositions concernant la procédure d'adoption de la stratégie, propositions qui seraient examinées par le Comité exécutif à sa réunion de janvier 2003 puis par le Groupe de travail en février 2003.

VII. ENVIRONNEMENT, EAU ET SÉCURITÉ EN ASIE CENTRALE

44. Le secrétariat a rendu compte des travaux de la réunion de haut niveau des représentants des ministères de l'environnement des pays d'Asie centrale (Khujand, Tadjikistan, 1^{er} et 2 octobre 2002), financée grâce à une subvention du Gouvernement norvégien. L'OSCE, qui avait cofinancé la réunion, y avait pris part. Le Turkménistan et le Kazakhstan n'y avaient pas participé pour des raisons techniques, mais avaient fait parvenir aux organisateurs des déclarations écrites en tant que contribution aux travaux.

45. Selon le compte rendu de la réunion de Khujand, les pays d'Asie centrale avaient proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence de Kiev un point intitulé «Environnement, eau et sécurité, fondements du développement durable». Ce point devrait reposer sur l'initiative de développement durable des pays d'Asie centrale qui avait été lancée lors du Sommet de Johannesburg. L'élaboration d'un document juridique sur la coopération régionale pourrait démarrer après la Conférence.

46. Pour pouvoir mener à bien cette initiative, il fallait néanmoins que deux conditions soient remplies: le Kazakhstan et le Turkménistan devront accepter d'y participer et les autorités chargées des secteurs de l'eau doivent y être associées.

47. Étant donné les délais à tenir, il a été proposé d'élaborer un document d'engagement, éventuellement une déclaration ou une charte régionale, pour adoption à la Conférence de Kiev. Ce document servirait de point de départ à un texte plus vigoureux.

48. La délégation du Kazakhstan a confirmé sa participation au processus et a proposé d'accueillir la prochaine réunion. Parlant au nom de la région d'Asie centrale, elle a demandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la Conférence de Kiev. Elle a insisté également sur l'importance de la qualité de l'eau dans la région et a demandé qu'une attention particulière soit accordée à ce problème.

49. Le représentant du PNUE a informé les membres du Groupe de travail de l'initiative commune du PNUE, de l'OSCE, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et d'autres organisations sur des questions d'environnement et de sécurité concernant les sous-régions de l'Europe du Sud et de l'Asie centrale. Cette initiative serait éventuellement présentée à la Conférence de Kiev sous la forme d'affiches. Les problèmes qui se posent en Asie centrale autour de la question de l'eau pourraient également y trouver leur expression. Relevant le lien qui existe entre la qualité de l'eau et les maladies d'origine hydrique dans la sous-région, la représentante de l'EURO-OMS a dit souhaiter contribuer à cette initiative.

50. De l'avis des participants, cette question revêtait beaucoup d'importance. La Présidente a conclu qu'il était trop tôt pour prendre une décision finale sur cette question et que le débat sur ce point serait rouvert à la prochaine session du Groupe de travail.

VIII. ÉLABORATION POSSIBLE D'UNE CONVENTION RELATIVE AU BASSIN DU DNIÉPR (UKRAINE, FÉDÉRATION DE RUSSIE ET BÉLARUS)

51. La Présidente a informé le Groupe de travail d'une éventuelle manifestation parallèle sur la signature de la Convention sur le Dniepr négociée par l'Ukraine, la Fédération de Russie et le Bélarus, et a proposé de faire le point sur cette question à la prochaine session du Groupe de travail.

52. Plusieurs participants ont salué cette initiative et ont dit vouloir y participer.

IX. POINT SUR LES AUTRES ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES

A. Initiatives régionales en faveur des zones de montagne

53. Le représentant du PNUE a rendu compte des importants progrès qui avaient été accomplis dans l'élaboration d'une convention sur les Carpates et a confirmé que ce document devrait être prêt pour la Conférence de Kiev.

54. La délégation du Kirghizistan a proposé de faire le point à Kiev sur l'état de la Charte pour la protection des zones de montagne d'Asie centrale. Celle-ci avait été signée par le Tadjikistan, le Kirghizistan et le Kazakhstan lors du Forum mondial sur les zones de montagne (Bichkek, 2002), et l'Ouzbékistan, le Turkménistan et éventuellement la Mongolie devraient normalement s'y rallier.

55. Les délégations géorgienne et arménienne ont confirmé qu'un instrument juridique sur les écosystèmes de montagne de la région du Caucase ne serait pas prêt pour la Conférence de Kiev.

B. Activités relatives à la diversité biologique

56. La délégation néerlandaise a fait rapport au nom du secrétariat de la Stratégie paneuropéenne en matière de diversité biologique et paysagère au sujet des contributions qu'elle devait apporter à la Conférence de Kiev. Parmi les documents prévus: un projet de décision à l'intention des ministres sur une résolution concernant la réalisation à l'échelon régional des objectifs en matière de diversité biologique de la Convention sur la diversité biologique et du Sommet mondial pour le développement durable, et un texte sur la prise en considération de la diversité biologique dans les politiques sectorielles. S'agissant de la résolution, le principal point à examiner serait un nombre limité d'objectifs concrets à atteindre en matière de diversité biologique en Europe dans les années à venir. Il était également prévu d'autres documents d'information, portant sur les points suivants: la Convention européenne du paysage, les principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen, le code de pratique sur la prise en compte de la diversité biologique et paysagère dans le secteur des transports, un message de politique générale du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à la Conférence ministérielle, une déclaration sur le Réseau écologique paneuropéen, une déclaration de la Conférence paneuropéenne de haut niveau sur l'agriculture et la diversité biologique, une approche du financement de la protection de la diversité biologique en Europe, un rapport sur l'application de la Stratégie paneuropéenne en matière de diversité biologique et paysagère (1998-2002) et un programme-cadre commun au secrétariat de la Stratégie paneuropéenne en matière de diversité biologique et paysagère et à la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. Le Conseil de la Stratégie paneuropéenne se réunirait en janvier 2003 pour décider des projets d'engagements qui pourraient être soumis à la Conférence de Kiev pour qu'elle les examine et se prononce sur la question.

57. En outre, le représentant de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe a souligné combien il importait de coopérer étroitement aussi bien avec le secrétariat du processus «Un environnement pour l'Europe» qu'avec celui de la Stratégie paneuropéenne en matière de diversité biologique et paysagère. Le secrétariat de la Conférence ministérielle prévoyait de présenter à la Conférence de Kiev un document de base traitant d'un cadre de coopération entre le secrétariat de la Stratégie et la Conférence ministérielle en Europe.

58. Le Groupe de travail a salué les initiatives sur la diversité biologique, en indiquant qu'elles constituaient des contributions importantes à la Conférence de Kiev.

C. Contribution possible du secteur privé

59. Le Groupe de travail a examiné la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence un point précis sur le rôle du secteur privé dans la gestion de l'environnement, ou d'organiser une manifestation parallèle sur ce thème. Le représentant de l'Équipe spéciale de l'application du Programme d'action pour l'environnement (PAE) en Europe centrale et orientale a proposé de se pencher sur cette question dans le cadre du débat touchant au secteur de l'eau.

60. Le Groupe de travail a prié l'Équipe spéciale du PAE en Europe centrale et orientale et le Comité de préparation des projets de rédiger, sur ce point, une proposition détaillée qui serait examinée à sa prochaine session.

X. DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

61. Il a été décidé que le Comité exécutif serait chargé de rédiger le texte de la Déclaration ministérielle. Il a été décidé aussi que la Présidente élaborerait, en consultation avec un groupe de rédaction restreint, le 4 décembre à Genève, un avant-projet d'éléments qui pourraient être incorporés dans la Déclaration.

62. À la septième réunion du Comité exécutif, les délégations ukrainienne et norvégienne avaient demandé à faire partie du groupe de rédaction. La Présidente avait invité la délégation des États-Unis à participer à la rédaction à la réunion suivante du Comité exécutif.

63. Le Groupe de travail a arrêté le calendrier suivant: l'avant-projet de déclaration serait disponible le 15 décembre 2002 au plus tard et la version révisée en serait distribuée, pour observations, le 24 janvier 2003 au plus tard.

XI. L'ORDRE DU JOUR DE KIEV

64. La Présidente a présenté la version révisée du projet de document sur l'organisation des travaux de la Conférence, établie par le secrétariat de Kiev d'après les observations communiquées lors des sixième et septième réunions du Comité exécutif.

65. La délégation ukrainienne a proposé que la «sécurité de l'environnement au service du développement durable» soit le mot d'ordre de la Conférence, mais certains participants ont craint que ce titre ne traduise pas tout à fait la dimension de l'ordre du jour. D'autres auraient choisi un thème rendant mieux compte des résultats du Sommet de Johannesburg pour le développement durable. Il a été décidé que le secrétariat de Kiev reverrait cette question à la prochaine réunion du Comité exécutif.

66. Soulignant l'importance de la Stratégie de l'EOCAC, la plupart des délégations qui ont pris part aux discussions ont estimé que celle-ci devrait faire l'objet d'un débat ciblé, et donc d'un point distinct de l'ordre du jour de la Conférence. De nombreux participants ont préconisé la tenue de deux séances distinctes consacrées, respectivement, à 10 années d'études de performance environnementale et à la surveillance de l'environnement, y compris l'examen du Rapport d'évaluation de Kiev.

67. Les participants ont tenu à ce que les grands groupes, dont les universitaires, l'industrie et les autorités locales, participent à la séance sur les partenariats. La délégation canadienne a offert de faire part de ses données d'expérience sur la responsabilité sociale des entreprises.

68. Le Groupe de travail a examiné le calendrier de signature des trois nouveaux instruments juridiquement contraignants à la Conférence. De l'avis de certains participants, les cérémonies de signature devraient être groupées en une seule et unique manifestation.

69. Pratiquement tous les membres du Groupe de travail ont insisté pour que les ministres aient largement le temps de s'exprimer, notamment lors des séances consacrées à l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe» et aux partenariats. En outre, il a été demandé à l'ONG ECO-Forum européen de présenter un document indiquant de façon précise ses projets concernant la réunion entre les ministres et les organisations non gouvernementales.

70. Les autres points qu'il a été proposé d'inscrire à l'ordre du jour sont notamment l'énergie et une éventuelle Convention sur le Dniestr.

71. Il a été décidé que le secrétariat de Kiev établirait une version révisée du document sur l'organisation des travaux et qu'il en distribuerait le texte avant la prochaine réunion du Comité exécutif.

XII. ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE DE KIEV

72. Le secrétariat de Kiev a accueilli avec satisfaction les articles du règlement intérieur qui avaient été proposés par le secrétariat pour la participation et l'inscription et la sélection des réunions et autres manifestations parallèles à la Conférence. Il a indiqué au Groupe de travail qu'il avait commencé à être pleinement opérationnel et a confirmé que le plan d'action sur les préparatifs entrepris au niveau national avait été examiné à la deuxième réunion du Comité d'organisation et approuvé par le Premier Ministre.

73. Le secrétariat de Kiev a présenté le budget national qui avait été approuvé par le Ministère ukrainien des finances. Ce budget se composait de deux parties: les contributions de l'Ukraine et l'appui des donateurs. Il a fait observer que 250 000 à 300 000 dollars des États-Unis faisaient défaut, somme qui était nécessaire pour les consultations nationales des pays de l'EOCAC sur la stratégie environnementale de leur région, les publications, l'organisation de salles d'ordinateurs et de copieurs et l'installation d'une télévision en circuit fermé pour la Conférence. L'Ukraine sollicitait par ailleurs un concours du secteur privé local.

74. Le budget national de l'Ukraine servirait à financer, entre autres, l'hébergement et les repas des chefs des délégations nationales de tous les États membres de la CEE et de certaines ONG ukrainiennes. Le secrétariat de Kiev a fait observer qu'il ne serait pas en mesure de contribuer à la prise en charge des ONG de régions extérieures à l'Ukraine.

75. La délégation ukrainienne a exprimé sa reconnaissance à l'Allemagne, au Danemark, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et à la Commission européenne ainsi qu'au PNUD pour leur concours financier.

76. Suite à une recommandation du Comité exécutif, le Groupe de travail a approuvé les articles concernant la documentation de la Conférence, la participation et l'inscription, et la sélection des réunions et autres manifestations parallèles.

XIII. CALENDRIER PROPOSÉ POUR LES RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU GROUPE DE TRAVAIL COMPOSÉ DE HAUTS FONCTIONNAIRES

77. Le Groupe de travail a décidé d'organiser la huitième réunion de son Comité exécutif à Kiev, en janvier 2003 (date à confirmer) et la cinquième session du Groupe de travail les 20 et 21 février 2003, dans le sillage de la session extraordinaire du Comité des politiques de l'environnement. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'étudier la possibilité de prolonger sa session.
